

Nom commercial : Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Petrolum
N° d'article 15645000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Asp. Tox. 1 H304

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Nom commercial : Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

Informations complémentaires

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *******Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

No. CAS 64742-47-8

No. EINECS 926-141-6

Numéro 01-2119456620-43-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire boire d'eau. En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation ou l'ingestion peuvent, suivant leur durée et la quantité de produit, provoquer les symptômes suivants:

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2);

Nom commercial : Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

Peut former mélanges de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Éviter la formation d'aérosol. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage 10 Des liquides combustibles
d'après TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Nom commercial : Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2

Protection des mains ***

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant > 0.55 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	incolore à jaunâtre
Odeur	d'hydrocarbures
La limite de l'odeur	
Remarque	N'est disponible
valeur pH	
Remarque	Non applicable
Point de congélation	
Remarque	N'est disponible
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	190 à 280 °C
Point d'éclair	
Valeur	> 75 °C
méthode	DIN EN 22719 / ISO 2719
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite d'explosivité, inférieure	0.5 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	6 %(V)
Pression de vapeur	
Valeur	0.15 hPa
température	20 °C
Source	valeur calculée
Densité	
Valeur	0.815 g/cm ³
température	15 °C
méthode	ISO 12185
température d'auto-inflammabilité	
Valeur	> 220 °C

Nom commercial : Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

Viscosité**cinématique**

Valeur	<	20.5		mm ² /s
température		40	°C	
méthode		ASTM D 445		

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques *****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Espèces	rat		
DL 50	>	5000	mg/kg
méthode		OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Espèces	lapin		
DL 50	>	5000	mg/kg
méthode		OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Espèces	rat		
CL 50	>	5000	mg/l
Durée d'exposition		8	h
Administration/Forme		Vapeurs	
méthode		OCDE 403	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Nom commercial : Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

évaluation
Remarquelégèrement irritant
Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermite de contact)**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

évaluation Non irritant

Sensibilisation (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Remarque Aucun

Mutagénicité (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Remarque Ne pas documenté.

Toxicité reproductrice (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

évaluation Aucun effets négatifs

Cancérogénicité (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

évaluation Aucun effets négatifs

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**
exposition répétée

Voie d'exposition dermale

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion suivie de vomissement, risque d'aspiration dans le poumon, ce qui peut provoquer une pneumonie chimique ou un étouffement.

SECTION 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**CL 50 > 1000 mg/l
Durée d'exposition 96 h**Toxicité pour les poissons (Composants)****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
NOELR 0.17 mg/l
Durée d'exposition 28 d**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CI50 > 1000 mg/l
Durée d'exposition 96 h**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**Espèces Daphnia magna
> 1000 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Nom commercial : Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Daphnia magna		
NOELR	1.22		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

12.2. Persistance et dégradabilité**Elimination physico-chimique**

évaluation Facilement éliminable à partir de l'eau

Elimination physico-chimique (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

évaluation Facilement biodégradable

Biodégradabilité (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

évaluation Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

pOW 6 à 8.2

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Absorbé par le sol.

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Nom commercial : Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version : 3 / CH

Date de révision: 08.09.2017

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 08.09.17

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.